

Public concerné

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP...).

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : participer aux choix méthodologiques, d'outil, en fonction de son rôle dans la prévention des risques professionnels pour intégrer la prévention des RPS à la prévention des autres risques professionnels.

Objectifs pédagogiques :

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

Contenu de la formation

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS

Méthodes pédagogiques utilisées

Exposés.

Durée

3 jours soit 20 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.